

# L'Alliance Nationale

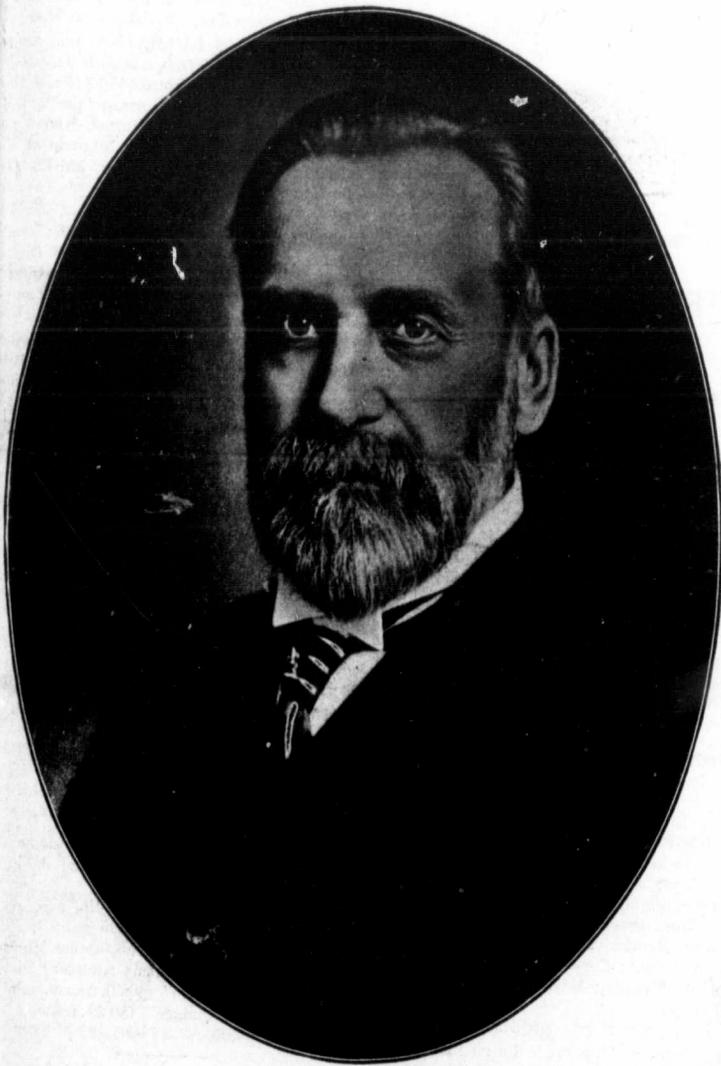
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

*Vincit Concordia Fratrum*

Vol. XIV, No 6.

Montréal, juin 1918.

50 cts par an.



SIR HORMIDAS LAPORTE,  
Membre du Conseil Privé,  
Président de la Commission des achats de guerre du Canada,  
Ancien Président général de l'Alliance Nationale, et membre de son Exécutif actuel,  
nommé Chevalier de l'Ordre du Bain, par Sa Majesté le roi Georges V.

## Extrait des Procès Verbaux de l'Exécutif.

"FELICITATIONS A SIR HORMIDAS LAPORTE.—Il est proposé par M. Joseph Con'ant, appuyé par M. L. A. Lavallée,  
"Qu'il soit résolu:

"Que les membres de l'Exécutif de l'Alliance Nationale offrent leurs plus chaleureuses félicitations à leur distingué collègue, Sir Hormidas Laporte, auquel Sa Majesté le roi George V, notre gracieux souverain, a décerné le titre de Chevalier de l'Ordre du Bain (K.B.) le trois juin mil neuf cent dix-huit.  
"L'Alliance Nationale, est heureuse, au nom de ses vingt-huit mille sociétaires, de manifester à son premier Président général tout le plaisir que lui cause cette marque de haute considération de la part du Roi qui a su reconnaître les immenses services qu'il a rendus à son pays et à l'empire.

Adopté à l'unanimité."

Je certifie que ce qui précède est un extrait fidèle du Livre des Minutes de l'Exécutif de l'Alliance Nationale, assemblée du quatre juin mil neuf cent dix-huit.

En foi de quoi, j'ai signé à Montréal, ce septième jour de juin mil neuf cent dix-huit.  
Le Secrétaire général de l'Alliance Nationale.

G. MONET

### ARRETE DE L'EXECUTIF — SESSION 1918.

Avis est, par la présente, donné à qui de droit, que l'Exécutif de l'Alliance Nationale a résolu que le Conseil général soit convoqué en session régulière, pour mardi, le six août 1918, en la cité de Montréal, P.Q. à dix heures du matin, à la salle de L'Assistance Publique, No. 340 rue Lagachetière Est.

En foi de quoi j'ai signé,  
Montreal, le 25 juin 1918,

G. MONET,  
Secrétaire général.

## ASSEMBLEE ANNUELLE DE LA "CANADIAN FRATERNAL ASSOCIATION"

L'assemblée annuelle de la "Canadian Fraternal Association" a eu lieu à l'Hotel Royal Connaught, les 25 et 26 avril 1918. Un nombre considérable de délégués étaient présents. Au cours de l'avant-midi du 25, il y eut discours de bienvenue par le Maire de Hamilton, et M. C.G. Booker. M. J.B. McKillop, de London, Ont. membre de l'Exécutif de l'Association y répondit.

L'adresse du Président et le rapport des officiers furent référés au "Comité de Distribution" pour être pris en considération durant la session. Dans l'après-midi du 25, eut lieu la réception du Dr R. H. Girard, de Crawfordsville, Ind. président du "National Fraternal Congress of America". Il fut présenté par le confrère J. Loekie Wilson, grand Maître de la A.O.U.W., avec quelques remarques très appropriées. Le discours du président du National Fraternal Congress of America a été suivi avec beaucoup d'intérêt par toutes les personnes présentes. On passa ensuite à un travail sur le "Confidential Bureau Service as an Aid to the Medical Department" par M. Geo. S. Calloway, de Chicago, ce travail fut trouvé très intéressant, particulièrement par les officiers médicaux.

A 4 heures, p. m., les délégués furent invités à une promenade autour de la ville, les automobiles étant fournis par les principaux résidents de la ville de Hamilton qui désiraient faire honneur aux visiteurs. Au cours de cette jolie randonnée ils visitèrent les principaux points importants en finissant la promenade autour de la Baie qui est traversée par le "Burlington Beach Boulevard" et revinrent au Royal Connaught où la séance reprit son cours. A 7 heures, il y eut ajournement pour le dîner lequel fut présidé par M. W. C. Mikel, C.R., le Vice-président de l'Association, le président étant dans l'impossibilité d'y assister. Pendant le dîner, d'intéressants discours furent prononcés et un joli programme de chant, préparé par le Comité local, fut exécuté. Ce fut une réunion des plus joyeuses.

Vendredi, le 26, il y eut lecture d'un travail de M. W. J. Vale, le registraire des sociétés de bienfaisance de la Province d'Ontario, malheureusement absent, pour cause de maladie. Un intéressant travail fut aussi lu par le Dr John Ferguson, de Toronto, sur la femme comme risque d'assurance.

A la séance de l'après-midi, M. Murray du "Canada Registration Board" rendit visite à l'association et exposa ce que le comité devait faire concernant l'enregistrement des hommes et des femmes dans toute la Puissance du Canada; après quoi, la résolution suivante fut adoptée:

"Résolu que cette Association désire se mettre à la disposition de la Puissance et des gouvernements provinciaux et à aider de tous ses efforts à terminer la terrible guerre par une fin triomphante et équitable, elle autorise les futurs officiers de concourir dans les décisions du gouvernement du Dominion et d'aviser les sociétés représentées, des meilleurs moyens d'arriver au but.

Une autre résolution suivit à l'effet d'augmenter la pension des soldats afin qu'elle soit suffisante pour soutenir une famille de cinq personnes en ce qui concerne les choses nécessaires à la vie.

Autre importante résolution à l'effet d'exprimer le désir de la "Canadian Fraternal Association" d'obtenir, pour ce pays, une table d'expérience concernant la maladie et avec cet objet

en vue, les sociétés affiliées à l'Association fourniraient les détails sur des cartes spéciales données par le registraire des sociétés fraternelles, le gouvernement devant supporter le coût des travaux d'actuaire requis pour la préparation des taux découlant des statistiques compilées.

Un très joli sac de voyage fut présenté à M. Henri Roy, ancien président, de même qu'au Docteur T. S. Boyle président sortant de charge. Les nouveaux officiers furent ensuite installés dans l'ordre suivant:

Président: W. C. Mikel, C.R., Belleville, Ont.  
Vice-président J. B. McKillop, C.R., London, Ont.  
Secrétaire-trésorier; Wm. F. Montague, Hamilton, Ont.

Avocat Conseil; Lyman Lee, Hamilton, Ont.  
Président de la Section Médicale, Dr O. J. Rochon, Ottawa.

Représentant de l'Exécutif, J. A. Brodeur, Montréal, P. Q.

Il fut aussi décidé que la prochaine assemblée de l'Association aurait lieu le quatrième jeudi d'avril 1919, à Ottawa, Ont. Tous les membres présents furent unanimes à dire que la présente session fut l'une des mieux réussies tenues par la "Canadian Fraternal Association".

## A TRAVERS LES CERCLES

### Cercle Jeanne Hachette No. 467

Mercredi dernier, dans la salle du collège de la Ville St-Pierre avait lieu un magnifique euechre sous les auspices des dames de l'Alliance Nationale, cercle Jeanne Hachette No. 467.

La table d'honneur était présidée par M. le curé Gauthier, le Révérend frère Directeur M. et Madame Laboursadrière.

Au cours de la soirée, un magnifique programme musical fut exécuté, sous la direction de Madame A. Chabot à qui nous devons des félicitations pour le succès remporté.

Le notaire Boileau, maître de cérémonie, a prononcé un joli discours en faveur de l'Alliance Nationale et a encouragé les membres à rivaliser de zèle pour recruter le plus grand nombre possible de nouveaux membres.

### NOUVEAUX CERCLES ET BUREAUX DE PERCEPTION

Cl. JEANNE HACHETTE No. 467.—Etabli à ville St-Pierre, (Jacques-Cartier), P.Q. Institué le 6 mars 1918, organisé par Mme S. C. Price et installé par MM. F. C. Laberge, Prés. gén. et C. Duquette, I. C. Officier: Sub. P. G., Mme F. Chabot, Prés., Mme S. Bisson, Vice-Prés., Mme H. Bougie, S. A. Mme W. Léger, Trés., Mlle A. Leroux; Comm. Mlle E. Godin; Introd. Mme W. Turgeon; Md-Ex., MM. H. Dauth et U. Paquin.

Cl. LORETTE No. 468.—Etabli à Loretteville, (Québec). Institué le 3 avril 1918. Organisé par M. D. Darveau, Org., installé par M. Chs. Duquette I. C. Officiers: Sub. P. G. Mme J. A. Trottier; Prés., Mlle Eugénie Savard; Vice-Prés. Mme A. P. Patenaude; S. A. et T. Mlle Lumina Falardeau; Comm. Mlle Emérentienne Savard; Introd, Mlle Olivine Renaud; Md-Ex. L. N. Leclerc.

B. P. ROCHON No. 396, à Rochon (Wright) P. Q. Institué le 6 décembre 1917; installé le 3 janvier 1918 par M. J. C. Paquin, Org. et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance:

MM. Frs Tremblay, Président, Chs Trépanier et Aldège Daoust; Perc., Mm Frs Tremblay; Md-Ex Dr J. U. Archambault.

B. P. CLARENCE No. 397, à Clarence Creek (Russell) Ont. Institué le 10 décembre 1917; installé le 24 décembre 1917 par M. J. C. Paquin, Org. et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance: MM. J. C. Despaut, Président, Bruno Cheff et Omer Beauchamp; Perc. et Md-Ex. Dr. P. E. Rochon.

B. P. ST-FRANCOIS No. 398, à St-François de Madawaska, N.B. Institué le 15 décembre 1917; installé le 23 décembre 1917 par M. J. E. O. Béiveau, Org. Comité de Surveillance: Mme Xavier Albert, Présidente, MM. Xavier Albert et Sylvain Gagnon; Perc., M. l'abbé J. N. Dumont.

B. P. ST-LOUIS DU HA HA No. 400, à St-Louis du Ha Ha (Témiscouata) P. Q. Institué le 21 janvier 1918; installé le 17 février 1918 par M. J. C. Paquin, Org. et organisé par M. L. N. Gagnon. Comité de Surveillance: MM. Louis Pelletier, Président, Démétrius Marman et Frs Nolet; Perc., M. André Pelletier, Md-Ex., Dr John Kane.

B. P. MONSABRE No. 404, à Waterville, (Maine) E. U. Institué le 1er mars 1918; installé le 3 mars 1918 par M. Av. Bourbonnière, Org. et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance: MM. Ludger Poulin, Président, Joseph Lacroix et Léo J. Poulin; Perc., M. Alfred Bolduc.

B. P. ADHEMAR No. 408, à St-Honoré, (Témiscouata), P. Q. Institué le 18 mars 1918; installé le 20 mars 1918 par M. L. M. Gagnon, Org. et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance: MM. J. J. Jézotte, Président, Isidore Michaud et Joseph Aubut; Perc. Mlle Eugénie St-Pierre.

B. P. AUGUSTA No. 409, à Augusta, (Maine) E. U. Institué le 1er avril 1918; installé le 8 avril 1918 par M. Av. Bourbonnière, Org. et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance: MM. Chs Rodrigue, Président, Mmes Thomas Lessard et Nap. Jolicoeur; Perc. M. Philibert A. Poulin.

B. P. LEFAIVRE No. 410, à Lefavre (Prescott) Ont. Institué le 18 avril 1918; installé le 23 avril 1918 par M. J. C. Paquin, Org. et organisé par ce dernier. Comité de Surveillance: M. Wilfrid Hotte, Président, Albert Desrosiers et Mlle Poméla Poulin, Perc. M. Maxime Thivierge.

### LE BON LANGAGE

Nous accusons réception de la troisième série du jeu de cartes du Bon Langage de l'abbé Blanchard.

Prix de la 2ème ou 3ème série, avec règles, \$0.30, franco, \$0.33, en s'adressant à l'abbé Etienne Blanchard, église Saint-Jacques, Montréal. Se procurer aussi à la même adresse: "Dictionnaire du Bon Langage" (\$0.50 franco, relié) et "2000 mots par l'image" (\$0.29 franco). Les trois franco: \$1.00.

### PENSEES

C'est une vanité que de souhaiter une longue vie, et de se mettre si peu en peine qu'elle soit bonne.

L'amour est le flambeau qui éclaire l'humanité triste, le seul qui sème de quelques étincelles de joie et d'ivresse le rude parcours qu'il nous faut suivre du berceau à la tombe.

## L'AURONS-NOUS

La paix semble le bonheur actuellement le plus désiré des peuples de la terre. Cependant si tous ressentent qu'ils en ont assez des horreurs de la guerre, les comptes n'en sont pas encore tirés pour cela. L'ambition de conquête reste encore au cœur de l'Allemagne et des siens, qui jugent avoir payé bien cher ce qu'ils ont mal acquis, tandis que l'idéal de l'honneur reste encore au cœur des alliés de l'Entente qui tiennent à se faire rendre justice pour le droit méconnu et outragé.

Que ressortira-t-il de l'égoïsme des uns et de l'héroïsme des autres? Il ressortira à n'en point douter le bien que Dieu en attend. Et la paix ne reviendra qu'après cela! Si toute chose tend vers sa fin naturelle, il faut dire que la paix s'en vient, puisqu'il y a à ce sujet de sérieux pourparlers. Evidemment Dieu n'a pas pu encore tirer de cette épouvantable épreuve tout le profit qu'il en veut: car il ne faut pas oublier que Dieu est au moins tiers dans l'affaire: "Omnia propter semetipsum operatus est Dominus". Après avoir tout créé pour lui-même, il sait encore réclamer tout son bien.

Mais il y a d'autres obstacles à la paix immédiate. Non pas que les humbles gens, qui meurent de misère et de faim dans les limites de leur pays, s'y opposent. La paix, ils la désirent plus que nous-mêmes. Non pas encore que ceux que l'honneur national a fait se dresser devant l'injuste agresseur, n'en veulent absolument pas; ceux-là sont capables de conciliation et de générosité. Mais le véritable obstacle réside actuellement dans la déception de l'ennemi militaire, dans la rage des grands, qui avaient rêvé dans la paix ce qu'ils n'ont pu réaliser dans la guerre, même au prix de tous les sacrifices et de tous les brigandages. Déception suprême, que tu leur as coûté cher!

D'autre part, il y a l'obstacle des puissants traités et pervers, l'obstacle de ceux que la guerre n'a pas encore assez enrichis et qui spéculeront autant que possible sur le malheur des peuples.

D'où l'on voit que si Dieu laisse les hommes seuls à en sortir, il nous reste encore le temps d'y penser.

Pourtant il y a des indices que les méchants reviendront bientôt à la raison, bon gré mal gré. Puissent les prières et les souffrances des justes mériter décidément le secours du ciel. Et alors, la justice divine prosternerá jusqu'à terre les ennemis orgueilleux, et Dieu leur fera dire par la langue qu'il leur a donnée: "Nous renonçons à nos détestables ambitions."

Nous l'aurons, la paix. Du Vatican, est descendue une voix qui n'ira pas en vain par le monde: voix de consolation et de ralliement qui se montre déjà comme le signe de la victoire prochaine du Dieu des armées sur l'insolence germanique.

— P. L.

## UNE ABSURDITE A COMBATTRE

"Vouloir imposer aux Canadiens français la mentalité et les particularités de race des Canadiens de langue anglaise est chose aussi futile et absurde que le serait d'imposer aux Canadiens de langue anglaise la mentalité et les particularités de race des Canadiens français. Ainsi que Cartier l'a sagement fait observer, dans son discours sur la Confédération, l'idée d'une fusion des races, dont certains gens persistent à se faire les promoteurs, est

tellement absurde qu'elle appartient au domaine de l'impossible. La mentalité et les particularités de race des Canadiens de langue française et anglaise doivent être respectées, et ce qu'il importe de chercher, c'est une base commune sur laquelle devront reposer l'entente et l'union si vivement désirées. John-A. Macdonald a exprimé la véritable idéal, lorsqu'il déclara que la Confédération n'était rien autre chose qu'une association entre les deux grandes races au Canada...

"La base sur laquelle doit reposer l'entente entre Canadiens de langue française ou anglaise est bien évidente. En vérité même, la Confédération n'a chance de durer que si tous les Canadiens reconnaissent et admettent ce principe cardinal promulgué par Cartier, à savoir: le respect des droits de tous. En ayant cela en vue, n'est-il pas grandement temps que tous les Canadiens qui aiment sincèrement leur pays, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, s'unissent pour le triomphe de ce principe et pour la conservation de ce qui constitue notre idéal national."

JOHN BOYD.

— Préface à l'édition française de la "Vie de Sir Georges-Etienne Cartier."

## POUR L'UNITE NATIONALE

Arguments et témoignages d'origine anglaise.

## Hommage à l'apostolat de langue française.

Dans une lettre pastorale récente, S. G. Mgr Alfred-Arthur Sinnott, archevêque de Winnipeg, Man., a rendu aux missionnaires catholiques de langue française un témoignage d'admiration qui mérite d'être conservé.

Répondant à l'appel fait par les évêques du Nord de la France, en faveur des églises dévastées des régions envahies de ce pays, Mgr l'Archevêque de Winnipeg demande qu'une quête soit faite dans toutes les églises et chapelles de son diocèse.

"Nous avons confiance, dit-il, qu'il suffit de communiquer cet appel à notre peuple pour assurer une réponse cordiale et généreuse... Nous le devons aussi pour un motif que, dans leur délicatesse, les évêques ne mentionnent pas, mais que nous ne pourrions passer sous silence sans être taxés d'ingratitude: nous le devons comme un faible retour de ce que la France a fait pour nous. "Les plus brillantes pages de l'histoire de l'Eglise en notre contrée, depuis sa découverte jusqu'à l'heure présente, ont été écrites par les sueurs, les fatigues, les sacrifices et les privations des dévoués missionnaires..." tous d'origine française ou franco-canadienne.

## DE LA NECESSITE DE SE DISTINGUER

Ne croyez point être indignes des emplois supérieurs; ne croyez point qu'ils soient réservés à des hommes d'une capacité extraordinaire et que vous ne sauriez jamais égalier. Il existe sans doute de la place au sommet pour les hommes exceptionnels dans toutes les professions. Ces derniers n'ont pas à rechercher de protection; c'est plutôt leurs services qui sont recherchés. Dans chaque profession, comme dans chaque genre d'affaires, il y a beaucoup de place au sommet. Le problème pour vous est d'y parvenir.

La première condition est d'y aspirer et d'avoir la ferme volonté de réussir; c'est, suivant l'expression de M. Carnegie, de viser haut.

Une autre condition de succès et la plus importante peut-être est de ne point s'endormir dans l'emploi qu'on occupe. L'homme d'avenir doit faire quelque chose d'exceptionnel, et en dehors de ses attributions, il doit attirer l'attention.

Votre choix fait, accomplissez votre devoir en entier et même un peu plus: le "un peu plus" est d'une grande importance. "L'homme qui fait le mieux qu'il peut, peut parfois faire plus."

Il ne suffit pas d'accomplir consciencieusement vos devoirs; il doit y avoir quelque chose au-delà. Aucune fonction n'est assez humble pour que votre volonté d'arriver ne puisse se manifester et pour que vous ne puissiez vous montrer capables de faire mieux et de rendre de plus grands services.

En attirant l'attention de votre patron, vous le forcerez à reconnaître que vous n'êtes point une machine qui donne tant d'heures de travail en échange de telle somme d'argent; mais que vous êtes un homme libre et intelligent qui concentre toutes ses facultés sur l'exercice des fonctions qui lui sont confiées. Un tel employé donnera sûrement de lui la meilleure impression. Avant peu de temps, on le consultera dans sa partie, et si son avis est bon on le sollicitera bientôt sur des questions de plus large étendue.

## IL EST PLUS GRAND QUE MOI

Un des plus grands philosophes français, M. de Bonald, avait l'habitude de se découvrir respectueusement devant son propre fils, parce que celui-ci était prêtre.

Un jour, un de ses amis le trouva causant tête nue avec lui. Quand le jeune prêtre se fut retiré, M. de Bonald dit à son visiteur:

—Entre vous et moi, mon ami, point de façon, n'est-ce pas? Couvrons-nous. Avec mon fils, c'est autre chose! Depuis qu'il a reçu l'onction sainte, il est plus grand que moi, et je lui dois le respect."

## PATRIOTE CATHOLIQUE

Il faut faire de l'enfant (canadien-français) un catholique pratiquant. Le catholicisme est fait pour donner le vrai civisme. Il trempe les sciences et les met en garde contre les capitulations. Il enseigne la religion de l'honneur, le respect des petits devoirs, il met dans l'âme de l'enfant la conviction qu'il faut être patriote parce que catholique." — M. l'abbé Lionel Groulx, conférence, à Québec, le 20 mars 1918.

## PENSEES

Il n'y a rien dans le monde qui puisse entièrement nous satisfaire. — S. GREGOIRE.

Notre aveuglement est étrange: nous négligeons l'utile et le nécessaire, pour nous appliquer à des choses curieuses et nuisibles. C'est avoir des yeux, et ne point voir.

Notre opinion et nos sentiments bien souvent nous trompent, et ne pénètrent guère avant dans les choses.

Quelqu'un a-t-il plus à combattre que celui qui entreprend de se vaincre soi-même?

# Projets d'Amendements aux Statuts qui seront soumis à la prochaine session du Conseil général par l'Exécutif.

Il est proposé que les statuts soient amendés comme suit:

**Article 2.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Pour parvenir à cette fin, la Société adopte les moyens suivants:

1.—Aider matériellement et moralement ses membres, péuniairement leurs familles et leurs héritiers:

2.—Développer l'éducation morale et intellectuelle de ses membres,;

3.—Travailler à la conservation de l'amour et de l'usage de la langue française et à propager le respect de la foi et des institutions catholiques;

4.—Etablir des caisses accordant aux membres les avantages suivants:

(a) Une indemnité temporaire en cas de maladie ou d'accident;

(b) Le paiement d'une somme ou des sommes stipulées au bénéficiaire qu'un membre décédé peut avoir désigné de son vivant, ou à ses héritiers légaux au cas où il n'aurait pas désigné de bénéficiaire; ou à un membre qui devient totalement et en permanence invalide, ou qui a atteint l'âge ou survit à la période d'années qui peut être stipulée au contrat émis conformément aux statuts de la Société,

(c) Le paiement d'une rente viagère ou d'une pension de vieillesse au membre ayant atteint un âge déterminé dans les règlements ou stipulé dans le certificat émis en sa faveur par la Société;

(d) Assurer à ses membres tous autres avantages qui peuvent être légalement prévus par les statuts de la Société;

5.—Créer une caisse assurant la vie des enfants de ses membres aux conditions déterminées par l'Exécutif."

**Article 3.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Il délègue une partie de ses pouvoirs aux cercles fondés par lui en vertu des statuts."

**Article 7.**—En retranchant dans le 1er paragraphe, les chiffres "54" et en les remplaçant par les chiffres "60".

En retranchant la deuxième partie du paragraphe 7.

**Article 9.**—En changeant dans la quatorzième ligne du deuxième paragraphe, les chiffres "15" et "30" par les chiffres "25" et "50".

2.—En changeant dans la quatrième ligne du deuxième paragraphe le mot "par" par le mot "durant".

**Article 10.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Verser, à titre de dépôt, le droit d'entrée requis et une contribution. Au cas de refus de l'aspirant, ce dépôt lui est remboursé, moins les frais d'examen médical."

**Article 17.**—En ajoutant à la fin du premier alinéa les mots "et de son inscription à la caisse des malades".

2.—En substituant au texte du deuxième alinéa le texte suivant:

"Toutefois ce droit de veto, pour ce qui concerne le titre de membre, devra être exercé dans les douze mois de l'admission. Quant à l'inscription à la caisse des malades, ce veto pourra

être appliqué dans les trois années de la date de cette inscription. Le veto appliqué à l'admission d'un membre annule en même temps son inscription à la caisse des malades. Malgré cette condition suspensive, l'aspirant est toujours considéré comme membre de la Société, tant que le délai n'est pas expiré ou que le droit de veto n'a pas été exercé".

**Article 21.**—En substituant au texte du troisième paragraphe le texte suivant:

"Verser, à titre de dépôt, le droit d'entrée requis et une contribution. Au cas de refus de l'aspirant, ce dépôt lui est remboursé, moins les frais d'examen médical."

**Article 30.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Le Président général peut permettre la rectification d'une erreur d'âge commise de bonne foi. Cette demande donne lieu au paiement par le membre d'un honoraire de 50 cents destiné au Conseil général."

**Article 32.**—En retranchant à la première ligne du deuxième paragraphe les mots "et les ex-membres de son Exécutif".

**Article 34.**—Abrogé.

**Article 37.**—En retranchant dans la première ligne le mot "deux" et en le remplaçant par le mot "quatre" et en remplaçant dans la sixième ligne le mot "quatre" par le mot "huit".

**Article 54.**—En retranchant dans les quatrième et cinquième lignes du deuxième paragraphe les mots "les ex-membres de l'Exécutif".

**Article 57.**—En ajoutant dans la deuxième ligne, après le mot "général" les mots "et les délégués des membres détachés et des bureaux de perception".

**Article 82.**—En intercalant avant le dernier alinéa la phrase suivante:

"S'il le juge à propos, il peut ordonner qu'un membre reste au logis, dans le cours de sa maladie"

**Article 100.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Les cercles sont organisés par l'autorité de l'Exécutif, sous la surveillance et la direction de l'Inspecteur en chef. Ils sont institués par Lettres Patentes émanées du Conseil général. Chaque cercle est désigné sous un nom et un numéro d'ordre donnés par l'Exécutif."

**Article 102.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Les solliciteurs de Lettres Patentes doivent préalablement à l'organisation de leur cercle:

(a) Signer une requête, dans les termes de la formule A;

(b) Faire, à l'organisateur, à titre de dépôt, le versement du droit d'entrée requis et d'une contribution, d'après le chiffre du certificat de participation demandé. Au cas de refus de l'aspirant, ce dépôt lui est remboursé, moins les frais d'examen médical.

(c) Justifier de leur état de santé, aux termes de l'examen médical de la Société, devant un médecin-examineur choisi par l'Inspecteur en chef, excepté ceux qui sollicitent la qualité de membres honoraires ou qui ont déjà la qualité de membres participants de la Société,

1.—Ceux des signataires de la requête dont l'examen médical a été agréé par le Médecin en chef, qui sont encore en bonne santé, sont admis membres de la Société le jour de l'émission de leur certificat de participation, par le Président général et par le Secrétaire général. Jusqu'à l'installation du cercle, ils jouissent du titre de membres détachés.

2.—Pour demander et obtenir leurs Lettres Patentes, ils doivent être au nombre de 50 au moins."

3.—Tous les signataires de la requête admis et en règle le jour de l'installation du cercle sont de droit membres fondateurs du cercle."

**Article 103.**—Abrogé.

**Article 104.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"L'installation du cercle a lieu en la manière déterminée au formulaire de cérémonie décrété par l'Exécutif. La date, l'heure et l'endroit sont fixés par l'Inspecteur en chef qui doit en donner avis, par écrit, à tous les membres fondateurs.

La transmission des Lettres Patentes aux membres fondateurs institue valablement les cercles. Ces Lettres Patentes peuvent être annulées, révoquées ou forfaites."

**Article 107.**—Abrogé.

**Article 108.**—Abrogé.

**Article 109.**—Abrogé.

**Article 110.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

L'organisateur doit:

1.—Voir à ce que les solliciteurs de Lettres Patentes signent une requête, dans les termes de la formule A.

2.—Recevoir le droit d'entrée requis et une contribution; remettre un reçu aux signataires, sur la formule officielle;

3.—Suggérer à l'Inspecteur en chef le nom d'un Médecin-examineur;

4.—Remettre à chaque signataire de la requête les formulaires nécessaires pour lui permettre de subir l'examen médical devant le Médecin-examineur désigné par l'Inspecteur en chef;

5.—Remettre à l'Inspecteur en chef les examens, la requête et les dépôts qu'il a reçus des solliciteurs de Lettres Patentes;

6.—Accompagner l'officier qui préside à l'installation du cercle pour identifier les fondateurs;

7.—Faire rapport à l'Inspecteur en chef de ses agissements et lui fournir tous les renseignements requis;

8.—Remplir tous les autres devoirs que les statuts lui attribuent ou que l'Exécutif ou le Président général ou l'Inspecteur en chef lui prescrivent."

**Article 127.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Le Comité de régie se compose des officiers suivants:

- Président,
- Vice-président,
- Secrétaire-archiviste,
- Trésorier,
- Commissaire-ordonnateur,
- Visiteur des malades.

Le Substitut et le Médecin-examineur sont aussi membres de ce comité."

**Article 130.**—En remplaçant le mot "Introducteur" par le mot "Visiteur des malades".

**Article 142.**—En retranchant à la deuxième ligne du premier alinéa, le mot "excepté" et en abrogeant le dernier paragraphe.

**Article 153.**—En ajoutant à la fin de cet article le paragraphe suivant:

"Il ne permet l'entrée de la salle de réunion qu'aux membres en règle du cercle et aux autres personnes autorisées par le Président. Il n'admet pas les membres dans un état d'ivresse ou temporairement privés du droit d'assister aux assemblées par mesures disciplinaires."

**Article 154.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"LE  
ala-les  
niert  
fil se  
lui d  
Il fai  
sembl  
tions.  
et st  
Pour  
rele."  
Artic  
niel e  
Outre  
s com  
Artic  
Artic  
tiel e  
Le d  
son ad  
Pour r  
Pour r  
Pour r  
Pour r  
L'Exé  
dimin  
Artic  
Artic  
tiel e  
Les fo  
payer:  
Les bé  
(a) E  
(b) A  
me;  
(c) E  
des perm  
(d) P  
(e) P  
tous a  
Artic  
tiel e  
Les fo  
lusiver  
(a) L'  
à cet  
(b) L'  
tous a  
Artic  
graph  
3.—Par  
ntionné  
Artic  
tiel e  
Seuls l  
Sous l  
s auront  
maladie  
Artic  
mier pa  
N'est  
ladie, t  
surveill  
név exer  
ratif, ce  
ments ec  
si qui f  
des a  
s quelq  
recevoir  
tété, ce  
chef les  
ntaires  
n qui e  
été vac

"LE VISITEUR DES MALADES visite les malades au moins une fois par semaine; il s'entend de l'état de santé du malade, voit à ce qu'il se conforme aux prescriptions des règlements lui donne toute l'aide morale possible.

Il fait rapport au Comité de régie, à chaque semaine, des visites effectuées et de ses observations. Il fait aussi rapport au Médecin en chef sur la formule 5c.

Pour ses visites, il peut être rémunéré par le rôle."

**Article 166.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Outre le Comité de régie, le cercle peut nommer des commissions spéciales."

**Article 168.**—Abrogé.

**Article 169.**—Abrogé.

**Article 176.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

"Le droit d'entrée que doit verser un membre sur son admission est comme suit:

Pour un certificat de \$1000. ou moins.	\$2.00
Pour un certificat de \$2000.	2.50
Pour un certificat de \$3000.	3.00
Pour un certificat de \$4000.	4.00
Pour un certificat de \$5000.	5.00

L'Exécutif peut permettre l'augmentation ou la diminution du droit d'entrée."

**Article 200.**—Abrogé.

**Article 203.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

Les fonds de cette caisse servent exclusivement à payer:

Les bénéficiaires dus:

- (a) En cas de décès;
- (b) A l'expiration d'un certificat payable à terme;
- (c) En cas d'infirmité absolue et d'un caractère permanent;
- (d) Pour pension de vieillesse;
- (e) Pour remboursement de contributions et tous autres items concernant cette caisse.

**Article 204a.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant:

Les fonds de la caisse des malades servent exclusivement à payer:

- (a) L'indemnité accordée aux membres inscrits à cette caisse;
- (b) Les remboursements de contributions et tous autres items concernant cette caisse."

**Article 252.**—En ajoutant à cet article le paragraphe suivant:

3.—Par le veto du Président général, tel que mentionné à l'article 17."

**Article 253.**—En ajoutant à la fin de cet article la phrase suivante:

"Seuls les porteurs de certificats de \$1000. et suivants ont droit de s'inscrire au double bénéfice maladie."

**Article 258.**—En substituant au texte du dernier paragraphe le texte suivant:

"N'est pas qualifié à recevoir l'indemnité de maladie, tout membre qui peut exercer, diriger, surveiller un travail quelconque, ou qui est employé exerçant sa profession ou tout autre travail lucratif, celui qui prend des médicaments ou des remèdes contraires aux ordonnances des médecins, celui qui fréquente les débits de boisson ou fait usage des alcools, du tabac et des narcotiques sous quelque forme que ce soit, celui qui refuse de recevoir les médecins ou les visiteurs de la clinique, celui qui refuse de produire au Médecin en chef les documents et renseignements supplémentaires que celui-ci juge à propos d'exiger, celui qui est atteint de la petite vérole, s'il n'a été vacciné, celui qui est déchu de ses droits

à la caisse d'assurance-vie ou qui est frappé de déchéance ou suspendu comme membre de la caisse des malades, celui qui a retiré l'indemnité accordée aux invalides.

2.—En ajoutant à la deuxième ligne, du deuxième alinéa, après le mot "période" les mots de la grossesse, "et à la quatrième ligne, après le mot "parturition" les mots "de la grossesse et des relevailles".

**Article 266.**—En abrogeant les paragraphes 1 et 2 et en remplaçant par les suivants:

"1.—Le commencement de la maladie, au point de vue des bénéficiaires, est déterminé par la date de sésau postal de l'endroit où l'avis a été expédié au Médecin en chef.

2.—La période antérieure à l'avis et les sept premiers jours de la maladie, tel que déterminé par le paragraphe précédent, ne donnent droit au paiement d'aucune indemnité. Toute réclamation de bénéficiaires en maladie devient caduque si elle n'est pas produite dans les trente jours qui suivent la fin de la maladie.

**Article 269.**—En substituant au texte de cet article le texte suivant et en substituant, partout où ils se trouvent dans le statut, aux mots "Classe A" Classe B" "Classe C" les mots "Système No. 1" "Système 2" "Système 3".

Tout membre participant est inscrit à la caisse d'assurance-vie à son entrée dans la Société, et, pendant toute la durée de son sociétariat, il ne peut cesser d'être titulaire d'un certificat de participation aux avantages de cette caisse, dans les conditions requises par les statuts.

Le minimum des certificats est de \$250. et le maximum de \$5000. Ces certificats sont désignés sous le nom de "Système No. ...." tel que déterminé par l'Exécutif.

Un membre peut être titulaire de certificats de différents systèmes pourvu que le total ne dépasse pas \$5000."

**Article 279.**—En remplaçant dans la première ligne le chiffre "54" par le chiffre "60".

**Article 280.**—En remplaçant dans la troisième ligne le chiffre "54" par le chiffre "60".

**Article 305a.**—En ajoutant après l'article 305, le présent article:

"Les frais d'enquête encourus dans le cas d'un membre qui se rend coupable des fautes mentionnées à l'article 304, seront à la charge de ce membre et du Conseil général, dans la proportion déterminée par ce dernier".

### PROJETS D'AMENDEMENTS PROPOSES PAR LES CERCLES

**CERCLE MARGUERITE DE FRANCE No. 430.**—Il est proposé par ce cercle que les articles suivants des statuts soient amendés comme suit:

**Article 253.**—En ajoutant le paragraphe suivant:

"Une indemnité de \$5. sera accordée pour chaque accouchement à terme."

**Article 258.**—En substituant au texte du dernier paragraphe le texte suivant:

"Les membres du sexe féminin n'ont droit à aucune indemnité pour les maladies résultant de la parturition, pour aucune maladie de l'utérus et ses annexes ou occasionnée par ces organes, non plus que pour la période des couches et des relevailles, à l'exception de l'indemnité mentionnée à l'article 253;"

**CERCLE LACORDAIRE No. 460.**—Il est proposé par ce cercle que les statuts soient amendés comme suit:

**Article 37.**—En remplaçant le mot "deux" dans la première ligne, par le mot "quatre".

### CONDOLEANCES

Les membres des cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent:

Cl. St-Pierre No. 8.—A M. G. Monet, Secrétaire général, à l'occasion du décès de son père. Cl. Champlain No. 108.—A MM. Adélaré et Alfred Sénéchal, à l'occasion de la mort de M. Alphonse Sénéchal, à MM. J. D. et J. O. Lagueux, à l'occasion de la mort de leur frère.

Cl. Delorimier No. 112.—A M. G. Monet, secrétaire général, à l'occasion de décès de son père.

Cl. St-Edouard No. 126.—A M. P. Laverdure, à l'occasion du décès de son père; à M. Aimé Gagnon, à l'occasion de la mort de ses beaux-frères et belle-soeur; à M. Jos Tremblay, à l'occasion du décès de son enfant; à M. Omer Ringuette, à l'occasion du décès de son beau-frère et de ses deux belles-soeurs; à L. G. Leclerc, à l'occasion du décès de son frère; à M. A. Grandmaison, à l'occasion du décès de son père; à L. F. Laflamme, à l'occasion du décès de son beau-père; à M. L. Leclerc à l'occasion du décès de son oncle; à M. M. J. Anselme et J. Arthur Marois, à l'occasion du décès de leur oncle.

Cl. St-Sauveur No. 128.—A M. Albert Maheux, à l'occasion de la mort de son beau-père.

Cl. Lartigue No. 150.—A Mgr G. M. Lepaillier, à l'occasion de la mort de son frère; à M. Omer Simard, à l'occasion de la mort de sa belle-soeur; à M. T. Beaudoin, à l'occasion du décès de sa mère; à M. H. Bédard, à l'occasion du décès de sa belle-mère.

Cl. Crémazie No. 171.—A la famille de M. Nap. Royal à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cl. Fontenac No. 172.—A la famille de M. J. P. Collin, à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cl. Marie Jamet No. 454.—A Madame Adolphe Lebeuf, à l'occasion du décès de son fils.

### ACCUSÉS DE RECEPTION.

St-Narcisse, 10 mars 1918.

Messieurs de l'Alliance Nationale,

Chers Messieurs,

Je viens de recevoir votre chèque de \$1,000.00 pour le montant complet de ma réclamation de feu mon mari.

Mes remerciements pour la promptitude que vous avez mise à régler cette réclamation.

Votre société s'est acquittée de ses réclamations si promptement que je suis forcée d'en parler hautement et si je puis faire quelque chose pour faire ressortir la grande valeur de l'Alliance Nationale, soyez persuadés que rien chez moi, ne sera épargné ni négligé.

Votre toute dévouée,

Dame JEFFREY PRENOVOST.

P.S.—Je vous permets de reproduire dans le journal si cela peut vous être utile.

Montréal, 18 avril 1918.

Monsieur le secrétaire de l'Alliance Nationale,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre chèque de \$500.00 montant d'une police émise en faveur de mon mari, le Docteur G. H. Leblanc. Je dois féliciter les Directeurs de l'Alliance Nationale de la célérité qu'ils ont apportée, de fait, nous vous avons fait parvenir les documents requis le matin à neuf heures, et le même jour à trois heures je recevais votre chèque.

Je vous remercie donc et vous prie de me croire,

Votre toute dévouée,

Madame G. H. LEBLANC,

1689 rue Notre-Dame ouest.

ACCUSE DE RECEPTION

Montréal, Mars le 29, 1918.

Le Secrétaire, Alliance Nationale, 395 Avenue Viger Est, Montréal, Qué.

Monsieur:—

J'accuse réception de votre chèque au montant de \$1016.43 dont \$1000.00 assurance sur police No 44989 et \$16.33 bénéfices en maladie.

Je désire vous remercier et particulièrement Mons. Adelar Constantin du cercle St. Edouard No 126 pour la manière prompte et courtoise dont cette réclamation a été payée.

Mon mari est mort le 25 mars et trois jours après le Trésorier du cercle St-Edouard M. Adelar Constantin m'apporta le chèque, ce qui est un record.

Soyez assuré que je ne manquerai pas de dire un bon mot pour votre société quand l'occasion s'en présentera.

Bien à vous, Dme Vve RAOUL E. TRUDEL.

C'est une grande sagesse que de ne pas agir avec précipitation, et de ne pas s'attacher avec opiniâtreté à son propre sens.

CONSEIL GENERAL. ETAT FINANCIER AU 31 Mars 1918

Table with financial data: Caisse d'Assurance-Vie, Recettes, Débutés, Bénéficiaires de membres décédés, etc.

Table with financial data: Caisse des Malades, Recettes, Débutés, Indemnités, Remboursement cont., etc.

Table with financial data: Caisse d'Epargne des Cercles, Recettes, Débutés, Capital, Intérêts, etc.

Table with financial data: Caisse Générale, Recettes, Débutés, Caisse d'assurance-vie et des malades (5%), etc.

Table with financial data: Salaires Officiers, Employés, C.M. & Act., etc.

Table with financial data: Caisse d'assurance-vie, Caisse des Malades, Caisse d'Epargne, etc.

Table with financial data: Placement des Fonds, Prêts sur certificats, Municipalités Solaires, etc.

NECROLOGIE

Large table with columns: No, NOM, ADMISSION (Age, Cercle, Date), DECES (Date, Age, Cause), Médecin Examineur. Lists names and dates of deaths.

ANNUEE AUX VIEILLARDS (70 ans) CERTIFICAT DE PARTICIPATION

Table with columns: NOM, ADMISSION (Cercle, Age, Date), ANNUEE (Age, Montant payé, Echéance). Lists names and participation amounts.

Résumé. Caisse d'assurance-vie... Caisse des Malades... Caisse d'Epargne... Placement des Fonds... Attesté à Montréal, le 31 mars 1918. ALFRED ST-CYR, Trésorier. O. BOURDON, J. A. MIGNAULT, Vérificateurs.

ACCUSE DE RECEPTION.

St-Flavien 19 Avril 1918.

M. G. MONET, Secrétaire général,  
Alliance Nationale.

Monsieur:—  
Le Dr Eug. LaRue, S. A. du Cercle St-Flavien  
No 141 m'a remis ce jour votre chèque de \$1000.  
Un règlement du certificat de feu mon fils  
Wilfrid Paquet entré dans l'Alliance Nationale  
auprès neuf mois seulement.

Je vous remercie et vous félicite de ce prompt  
règlement. Mon fils est décédé le 9 avril. Le 14  
je remettais au Secrétaire du Cercle les preuves  
de la mort du défunt. Ces documents étaient  
expédiés le 15 à votre bureau et le 19 avril le  
Docteur me remettait mon chèque de \$1000.  
Daté du 18 avril. On ne peut être plus expéditif.  
Bien à vous,  
CERENUS PAQUET.

CARTES DE CERCLES

Lorsque le cercle porte le nom de la ville  
ou de la paroisse où il est établi, le nom de  
ces dernières n'est pas répété. Les noms des  
paroisses ne sont indiqués que dans le cas où  
des paroisses portent le même nom dans plus  
d'un comté.

Quant aux officiers, s'ils demeurent dans  
la paroisse où le cercle a son siège d'affaires,  
on ne mentionne pas leur adresse.

ABBREVIATIONS.—Cl. signifie cercle; Sb. P. G., Substitut du P.G.; S.-A., Sec.-archiviste; Tr., Trésorier; Md.-E., Médecin-examineur.  
Le coût de l'insertion d'une carte est de  
\$1.00 par année par ligne ou partie de ligne  
l'imprimé.

- No 1—Cl. ST-JOSEPH, Montréal, J. B. Dussault, Prés., 813 St-Denis; Z. LeFebvre, Md.-E., 124 Cherrier; O. Bourdon, 201 Versailles; Z. Lussier, T., 615 Atherton. Réun. 2e et 4e dim., 8h. p.m. sous-sol-église St-Joseph.
- No 3—Cl. BEAUHARNOIS, Jos. Fortier, S.-A.; André Lefebvre, T. Réun. 2e et 4e mar., 8h. p.m., salle Vachon.
- No 6—Cl. SACRE-COEUR, Montréal, J. H. Cousineau, Chape- lain; Alfred Héu, Sb. P. G.; 737 Champlain; J. G. Mousseau, Prés.; 1893 St-Hubert; J. O. Pesant, S.-A., 907 Ontario Est; P. Duflait, T., 456 Plessis; J.-A. Lapierre, Md.-E., 401 Plessis. Réun. 2e et 4e mar., 8h. p.m., salle St-Vincent de Paul.
- No 8—Cl. ST-PIERRE, Montréal, Théo. Bénard, S.-A., 2314 St-Denis; J.-A. Mignault, T., 1390 St-Hubert. Réun. 2e et 4e mar., 8h. p.m., 504 Centre.
- No 9—Cl. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq.-Cartier. Aldéric Gauthier, S.-A. Isle Bizard; Hyacinthe St-Pierre, T. Réun. 2e mar., 7h. p.m. salle Libersan.
- No 10—Cl. ST-CHARLES, Montréal, A. Lachapelle, Prés., 8 Centre; Alex. Bourdon, Md.-E., 94 Laprairie; N. Bédard, Sb. P. G., Centre; S. Laprade, T., 572 Centre. Réun. 2e et 4e mar., 8h. p.m., 504 Centre.
- No 12—Cl. ST-HENRI, Montréal, Ls Lemieux, Prés., 37, Church, Verdun; J.-A. Laliberté, S.-A., 1124 St-Antoine; G. Poirier, T., 1055 St-Antoine; J.-O.-A. Archambault, Md.-E., 1801 Notre-Dame-O., Phone Mount 773. Réun. 2e et 4e mar., 8h. p.m., 1832 Notre-Dame O.
- No 13—Cl. ST-JACQUES, Montréal, J.-E. LaFontaine, S.-A., et T., 139 Mentana. Réun. 139 Mentana.
- No 15—Cl. ST-JEROME, Co. Terrebonne, S. Thibaudeau, S.-A.; F.-P. Vanier, T. Réun. 4e dim., 1.30h. p.m., au bureau M. S. Thibaudeau.
- No 22—Cl. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois, Omer Vachon, S.-A.; Ths Durain, T. Réun. dern. ven., 7h. p.m., salle Durain.
- No 24—Cl. NOTRE-DAME DE LA GARDE, Isle Perrot, J. M. Lalonde, S.-A.; W. Pilon, T. Réun. 3e dim., 2.1/2h. p.m., bureau de M. le curé.
- No 25—Cl. LAROCQUE, Sherbrooke, J. Choquette, S.-A. T., boîte 135. Réun. 3e jeu., 7.30h. p.m., 73 rue King.
- No 26—Cl. ST-LOUIS DE TERRONNE, M. l'abbé Jos. Fontois, chapelain, Art. Sancier, Prés.; Léon Forget fils, A. Orlas Martel, T. Réun. 2e et 4e mar.
- No 29—Cl. HOCHÉLAGE, Montréal, J.-T. Surprenant, S.-A.; Av. Laurendeau, Reun. 139 Mentana.
- No 31—Cl. MONTCALM, St-Jacques l'Abchigan, Uricum, Prés.; Eug. D. Forest, S.-A.; Henri Cloutier, T. Réun. 2e dim., 8h. p.m., salle publique.
- No 37—Cl. CONTRECEUR, Alb. Charron fils, S.-A.; Rue Martin, T. Réun. dern. lun., chez M. le Président, 7.1/2h.
- No 47—Cl. RIGAUD, Ubald Séguin, S.-A.; Jos. Lafleur, T., 4e mar., 8h. p.m., après vêpres, 4h. p.m., Hôtel-de-Ville.
- No 49—Cl. JACQUES CARTIER, Lachine, J.-S.-A. Ashby, A. P., 15 Ave. Robourne, T. Réun. 2e, 15e Ave. Réun. mar., 8h. p.m., salle St-Joseph.
- No 50—Cl. ST-GUILLEME, Jos. Salois, S.-A.; L.-A.-D. Aubert, T. Réun. 3e dim. 7h., Salle Publique.

- No 54—Cl. ST-JEAN CHRYSOSTOME, Co. Châteauguay, J.-E. Dérome, S.-A.; Stanislas Crête, T. Réun. dern. jeu., 7h. p.m., salle du Conseil.
- No 58—Cl. STE-JUSTINE, Eug. Bréard, S.-A.; N. Bédard, T. Réun. dern. dim., 8h. p.m., chez M. Jos. Villeneuve.
- No 64—Cl. N.-D. de HULL, J.-A. Baril, S.-A., 34 Laval; Henri Bédanger, T., 119 Principale. Réun. 2e et 4e mar., 8h. p.m., 119 Principale.
- No 66—Cl. LAPRAIRIE, Alph. Duranceau, S.-A.; Elphège Gravel, T. Réun. 4e lun., chez M. Dor. Gravel, 8 h.
- No 67—Cl. ST-HYACINTHE, Ham. St-Germain, N.P., S.-A., 98 Mondor; Eug. A. St-Jean, T., 84 1/2 Mondor; Dr Geo. I. Le Comte, Md.-E., 19 1/4 St-Jard. Réun. 1er et 3e merc., 8 1/2 Mondor.
- No 69—Cl. ST-GEORGES, Maisonneuve, J.-S. Duprés, Prés., 404 Pie IX; J.-B.-A. Quintal, Md.-E., S.-A., 171 Letourneau; Léon Houle, T., 303 Adam. Réun. 2e mar., 8h. p.m., 183 Letourneau.
- No 72—Cl. ST-BARTHELEMY, Rév. Régis Bonin, Chape- lain; Jos. Lafontaine, Sb. P.G.; Barthelemy Plante, Prés.; E. Landry, Md.-E.; Chs L'Heureux, S.-A. et T. Réun. 1er dim., après grand-messe.
- No 78—Cl. ST-JEAN, Lionel Grogier, S.-A.; 11 St-Jacques; A.-E. L'Ecuyer, T., 45 Jacques-Carrier. Réun. 2e mar. et dern. jour du mois, 8h. p.m., salle Grégore.
- No 82—Cl. ST-CASIMIR, J.-Ern. Carrier, S.-A. et T. Réun. 2e et 4e dim., 7.30h. p.m., salle Lacoursière.
- No 101—Cl. de la BEAUCE, St-Georges, Co. Beauce, S. Paquet, S.-A.; Joseph Gagné, T. Réun. dern. dim., à la salle publique, 1.30h. p.m.
- No 107—Cl. ST-CYPRIEN, Napierville, J. E. McNeil, S.-A. et T. Réun. 4e lun., 7h. p.m.
- No 108—Cl. CHAMPLAIN, Québec, Rév. Adél. Turmel, chapelain; Alfred Simon, Sb. P.G.; 223 St-Augustin; L. H. No- reau, Prés.; 60 D'Aiguillon; Ferd. Coté, V.-P., 42 Lavigne; Henri Routhier, S.-A., 132 St-Pierre; J.-E. Rondeau, T., 382 St-Jean, Réun. 2e et 4e mar., 8.30h. p.m. 180 Richelieu.
- No 112—Cl. de LORIMIER, Montréal, Jos. Robillard, Prés., 315 Dufresne; Maj. Paquette, S.-A., 169 Drolet; F. Alarie, T., 42 Lansdowne; R. Picard, Md.-E., 123D Christophe Colomb. Réun. 2e et 4e jeu., 8h. p.m., au No 598 Papineau.
- No 114—Cl. ST-EUSEBE, Montréal, J.-T. Pigeon, S.-A., 564 Fullum; J.-G. Filion, T., 1243 Ontario E. Réun. 4e mar., Salle Club Lemieux, coin Iberville et Lafontaine, 8h. p.m.
- No 116—Cl. N.-D. de GRANBY, Alex. Ménard, S.-A.; P.-A. Peltier, T. Réun. dern. mar., 7.30h. p.m., salle St-Jean-Baptiste.
- No 117—Cl. ST-AUGUSTE, Montréal, J.-Eug. Sénécal, S.-A., 53 Laporte; Ls DesRosiers, T., 2 Ave du Dépôt. Réun. 1er et 3e mar., Edif. Union St-Joseph, Salle No 1, 1882 Notre-Dame O., 8.1/2h. p.m.
- No 119—Cl. ST-TITE, Abbé J.-B. Grenier, curé, chap.; Abbé J.-C. Grenier, vice, Sb. P.G.; J.-P. Jacob, S.-A. et T.; L.-N.-E. Lacoursière, Md.-E. Réun. 3e dim., 2h. p.m., salle Leduc.
- No 124—Cl. TRIFLUVIUM, Trois-Rivières, Pierre Leclerc, S.-A., 146 St-Olivier; L.-G. Jourdain, T., bureau de poste. Réun. 4e mar., 8h. p.m. salle de la C.O.C.
- No 125—Cl. STE-GENEVIÈVE DE BATISCAN, Rév. M. le curé J.-A. Lesieur, chapelain; Donat Barbeau, Sb. P. G.; J.-A. Trudel, Prés.; Alex. Vellieux, S.-A.; O. Duval, T.; F.-X. Baril, Md.-E. Réun. 4e dim., après grand-messe, à la salle St-Jean-Baptiste.
- No 126—Cl. ST-EDOUARD, Montréal, L.-G. Leclerc, Prés., 2279 St-Denis, T. St-Louis 3323; T. Ratelle, S.-A., 3043 Henri-Julien; Adolphe Constantin, T., 1182 de St-Valier, T. St-Louis 4797. Réun. 2e et 4e mar., 7.45 de St-Valier, 8h. p.m.
- No 127—Cl. OLIER, Montréal, I. L. Reid, Prés.; Elphège Marier, 2144 St-Denis; C. E. E. Authier, T., 400 Rachel Est; Omer Noël, Md.-E., 831 St-Hubert. Réun. 3e mer., 1061a rue St-André, 8h. p.m.
- No 140—Cl. CHICOUTIMI, D. V. Morier, S.-A.; Alf. Morrier, T. Réun. 1er ven., Bureau La Cie de Pulpe de Chicoutimi.
- No 141—Cl. ST-FLAVIEN, (Lotbinière), J. G. Roy, Prés., Eug. LaRue, Md.-E., S.-A. et T. Réun. dern. dim., 1h. p.m. au bureau du P.P.
- No 145—Cl. ST-PIERRE AUX LIENS, Ville St-Pierre, H. C. St-Amour, S.-A., 249 St-Jacques; Henry Dauth, T., 25, lième C. Ave. Réun. 4e dim. Hôtel de Ville.
- No 146—Cl. STE-MARIE, Montréal, Euclide Daignault, S.-A., 833 Charlevoix; A. Bourbonnière, T., 827 de St-Valier, J. N. Picotte, Md.-E., 201 St-Hubert, T. 4. 1151. Réun. 4e jeu., 149 Berri, 8h. p.m.
- No 149—Cl. ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal, E.-A. Desroches, S.-A., 119 Boyer; R.-F. Lachance, T., 543 Coloniale P. Barrette, Md.-E., 1051 St-Denis. Réun. 2e et 4e vend., 777 Henri-Julien, 8h. p.m.
- No 154—Cl. TACHE, Winnipeg, Man. J.-A. Rheaume, S.-A., T., 528 Stiles. Réun. sur convocation par avis.
- No 155—Cl. LETELIER, Man. Jos. Côté, Prés.; Art. p.m., salle municipale.
- No 158—Cl. LECLERC, Woonsocket, R. I. James Fontaine, S.-A., 628 Clinton; J. B.-A. Savard, T., 878 Park Face. Réun. 2e et 4e dim., 2h. p.m., salle Coeur Fidèle, rue Main.
- No 160—Cl. VERDUN, J.-A.-A. Leclair, S.-A., 496 ch. La- salle; Edgar St-Onge, T., 1371 Gertrude. Réun. 3e mar., 1329, rue Wellington.
- No 162—Cl. STE-SCHOLASTIQUE, Jos. Savage, S.-A.; S. Lamarche, Md.-E. et T. Réun. dern. merc., au bureau du Dr Lamarche, 8 h. p.m.
- No 163—Cl. DOLLARD, Montréal, H. Benoit Prés., 340 Charron; L. C. Fontaine, S.-A. et T., 951 Wellington, Verdun. Réun. 3e mer. p.m., 288 Charron.
- No 171—Cl. CREMAZIEU, N.P., A. Gaudry, S.-A., 1790 St-Dominique; J.-H. Girard, N.F., T., 11 Laurier Est; Dr J.-A. Rouleau, 70 Villeneuve O., Réun. 2e et 4e mar., Edif. Bq. des Marchands, 8h.

- 172—Cl. FRONTENAC, Montréal, Arm. Lefrançois, Prés., 474, Montcalm; B. Mongeau, S.-A., 1772B Henri-Julien; Geo.-P. Vauz, T., 1155 St-Denis. Réun. 2e et 4e lun., 8h. 3/4, 587 Demigny Est.
- No 173—Cl. CONTANT, Montréal, H. Giguère, Prés., 3 Boyer; B. Cloutier, S.-A., 1065 Cartier; Henri Riendeau, T., 57 Mentana; J.-E. Bastien, Md.-E., 684 Dorchester E. Tél. Bell Est 3424. Réun. 2e et 4e mer., 665 de Montigny Est-8.30h. p.m.
- No 174—Cl. ST-JEAN de la CROIX, Montréal, Orlas Colombe Prés., 3078 Berri; H. Paradis, S.-A. et T., 2055 St-Dominique, Réun. 2e et 4e merc., 8h. p.m., salle du collège, 21 St-Zotique.
- No 175—Cl. PAPINEAU, Montréal, R. Huberdeau, S.-A., 23 Dufresne; Luc. Favreau, T., 29 Dufresne. Réun. 1er lun., 43 Dufresne, 8.15 p.m.
- No 179—Cl. ST-CAMILLE, Co. Wolfe, Anatole Beaulieu, S.-A. et T. Réun. dern. dim., salle publique, après la messe.
- No 182—Cl. RACINE, Weedon, Napoléon Mercier, S.-A. et T., J. P. C. Lemieux, Md.-E. Réun. 3e sam., salle Mercier, 7.30h.
- No 183—Cl. ST-PROSPER, Co. Champlain, Albert Gravel, S.-A.; Isidore Houde, T. Réun. dern. dim., 11.1/2h., à l'hôtel St-Prosp.
- No 186—Cl. ST-ALPHONSE, Theford Mines, C.-S. Vallancourt, S.-A. et T. Réun. dern. dim., salles Gagnon, 12.30 h. p.m.
- No 187—Cl. ST-APOLLINAIRE, Emile Rousseau, S.-A. Art. Croteau, T. Réun. dern. dim., salle Lafleur, 1.30h. p.m.
- No 189—Cl. ST-DESIRE, Black Lake, C.-D. Paradis, Prés. et Md.-E.; A. Gagner, V.-P.; David Champagne, S.-A.; J.-R. Ouellette, T. Réun. 3e dim., salle des Forestiers, 1h. p.m.
- No 195—Cl. DUMOULIN, Yamachiche, Art. Villeneuve, S.-A. et T. Réun. 3e lun., 7h. p.m., salle Villeneuve.
- No 200—Cl. ST-STANISLAS d'ASCOT, Ascot Corner, Théod. Goyette, S.-A. La St-Cyr, T. Réun. 3e dim., après la messe, salle des commissaires d'écoles.
- No 207—Cl. ST-DENIS, Co. St-Hyacinthe, J.-O. Vézina, S.-A.; L.-E. Charron, T. Réun. 4e dim. à 11.30h. a.m., à la salle publique.
- No 209—Cl. COURCELLES, Nap. Brousseau, S.-A. et T. Réun. dern. dim., 3h. p.m.
- No 210—Cl. ST-VITAL, Lambton, Elzéar Deveau, S.-A. et T. Réun. 3e dim., à la salle publique, 11 h. a.m.
- No 213—Cl. ST-ROCH, Co. L'Assomption, J.-C. Gibeau, S.-A. et T.; J.-A. Lafèche, Md.-E. Réun. 2e et 4e dim., après vêpres chez le Secrétaire.
- No 216—Cl. IBERVILLE, H. Primeau, Prés.; J.-R. Courtemanche, 60 rue Napier, S.-A. et T. Réun. 3e dim., après grand-messe, salle Aqueduc.
- No 224—Cl. IMMACULEE CONCEPTION, Cookshire, Art. Laprise, S.-A. et T. Réun. 3e dim., 8h. p.m., école catholique, village.
- No 230—Cl. LAFLECHE, (Châtes Shawinigan), Jos. Guay, S.-A. et T. Réun. dern. lun., 8h. p.m., salle de l'hôtel de ville.
- No 233—Cl. d'YVOUILLE, Sherbrooke, H.-N. Brien, Prés. 77 King; Alb. C. Demers, S.-A. et T., 73d King. Réun. 2e dim., 1.30h., au bureau de la Cie des Fra Funéraires, 77 King.
- No 235—Cl. ROBERVAL, Asbestos, J.-O.-A. Dellese, S.-A.; Gédéon Boisvert, T. Réun. 3e dim. après la messe, Hôtel de Ville.
- No 236—Cl. de FEAUJEU, Wotton, Uric Turcotte, S.-A. et T. Réun. 3e dim., à 11h., salle publique.
- No 240—Cl. ROUSSIN, F.-e.-aux-Trembles, Co. Laval, Théod. Dulude, S.-A. et T. Réun. dern. dim., 7h. p.m., à la sacristie.
- No 244—Cl. ST-PHILIPPE, Windsor Mills, J. Vézina, Fournier S.-A.; Nap. Rousseau fils, T. Réun. 4e dim. 11h. a.m., salle Leclerc.
- No 246—Cl. ST-THOMAS, Compton, Mme Nap. Marin, S.-A. et T. Réun. 3e dim., 11.30 a.m., chez le secrétaire.
- No 263—Cl. ARTHABASKA, A.-A. Picher, S.-A.; Gustave Picher, T. Réun. 3e ven., 7.30 h.p.m., bureau de Perreault et Perreault.
- No 265—Cl. RIVIERE-A-PIERRE, Cns. Blackburn S.-A. et T. Réun. dern. dim., 2h. p.m., chez les Très.
- No 284—Cl. ST-PRIME, Co. Chicoutimi, Alf. Vézina, S.-A. et T. Réun. dern. lun., à 8h., chez M. Alf. Vézina.
- No 302—Cl. OKA, Adolphe Chéné, S.-A.; J.-W. Ouimet, T. Réun. 4e jeu., 8h. p.m., au collège.
- No 311—Cl. VILLERAY, Montréal, Armand Morin, S.-A., 2624 Chateaubriand; J. P. Beaucage, T., 2611 Chateaubriand. Réun. 3e mer., à 8h. p.m., salle Dolbec, 2465 de Chateaubriand.
- No 318—Cl. BRASSARD, Dalhousie, N.B. Stan. Blanchard S.-A.; Mathias Comeau, T. Réun. 3e dim., 4h. p.m., salle à Dalhousie.
- No 320—Cl. DUQUETTE, Montréal, Hector Charrette, S.-A., 383 Mont-Royal E.; R. Millette, T., 113b Ste-Elizabeth. Réun. 4e jeu., 8h. p.m., 149 Berri.
- No 325—Cl. MOREAU, St-Marc, Co. Verchères, Clovis O. Sénécal, S.-A. et T. Réun. 1er dim., après la messe, salle publique.
- No 327—Cl. ST-ARSEN, Montréal, Jos.-E. Laforet, S.-A., 3350 Drolet; Théod. Trudel, T., 922 de St-Valier. Réun. 1er et 3e merc., 8h. p.m., 632 Bélanger.
- No 330—Cl. DUHAMEL, Rapide de l'Original, Ern. Charette S.-A. et T. Réun. 2e lun., 7.30h. p.m., chez M. E. Charette.
- No 333—Cl. CHATEAUBRIAND, Montréal, J.-A. Bertrand, S.-A. et T.; 404d 5e Avenue, Rosemont. Réun. 2e lundi, 8h. salle Miller, 1880 Masson.

